



Traité Maasserot

Michna 1 - Chapitre 4

הַכּוֹבֵשׁ, הַשּׁוֹלֵק, הַמוֹלֵחַ,
(בְּשָׂדֶה), תֵּיב.
הַמְכֵּמֵן בְּאֲדָמָה, פָּטוּר.
הַמְטִיבֵל בְּשָׂדֶה, פָּטוּר.
הַפּוֹצֵעַ זֵיתִים שִׁיצָא מֵהֶם הַשְּׂרָף, פָּטוּר.
הַסּוֹחֵט זֵיתִים עַל בָּשָׂרוֹ, פָּטוּר.
אִם סָחַט וְנָתַן לְתוֹךְ יָדוֹ, תֵּיב.
הַמְקַפֵּא לְתַבְשִׁיל, פָּטוּר.
לְקִדְרָה, תֵּיב, מִפְּנֵי שֶׁהוּא כְּבוֹר קָטָן:

Celui qui met en conserve, fait bouillir, sale, est tenu de donner les dîmes. Celui qui enfouit sous terre est exempt. Celui qui trempe des fruits aux champs est exempt. Celui qui écrase des olives pour en faire sortir l'amertume est exempt. Celui qui presse des olives sur son corps est exempt. S'il presse dans sa main pour recueillir l'huile, il est soumis aux dîmes. Celui qui écume le vin qu'il a mis dans un plat en est exempt ; si l'on fait ça sur une marmite, on y est soumis parce que c'est comme une petite cuve.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions